



Anael Finance iSeries Gestion des tiers GMS

© Copyright 2017 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries V7R0

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : octobre 3, 2017

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Prérequis.....	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Fonctionnalité.....	7
Généralités	7
Compteur pièce multi-société.....	8
Schéma général de la saisie	8
Chapitre 2 Paramétrage.....	9
Paramètres inter-sociétés.....	9
Identification du tiers.....	9
Paramétrage des liaisons inter-sociétés	10
Liste des paramètres de liaison	12
Autres paramètres	12
Journaux	12
Constantes.....	13
Programme PMS100 – Règlements tiers groupe multi-société	13
Programme PMS500 – Consultation tiers groupe multi-société.....	14
Programme PMS501 – Consultation tiers groupe multi-société (écritures)	17
Chapitre 3 Traitements.....	19
Saisie des règlements multi-société	19
Généralités	19
Déroulement d’une saisie.....	19
Validation de l’écriture	23
Autres fonctionnalités	25
Saisie complémentaire.....	25

Contrôle Tiers.....	25
Fenêtre de tri et de sélection.....	25
Divers	26
Consultations et recherches	26
Consultation de compte multi-société	27
Les recherches	28
Consultation du chiffre d'affaires	29
Editions	29
Suivi récapitulatif et suivi détaillé.....	29
Etats.....	29
Relevés et relances	30
Situation de comptes.....	30
Relances.....	30
Relevés clients.....	31
Fonctionnalités	31
Paramètres.....	31
Edition des relevés.....	32
Règlements tiers.....	33
Fonctionnalités	33
Paramètres	33
Edition des règlements tiers	34
Exemple de paramétrage de la banque, des tiers et des écritures.....	36
Divers.....	38
Remise à blanc affectation	38

À propos de ce manuel

Ce manuel décrit le paramétrage requis pour la saisie des règlements et les éditions multi-société des tiers du groupe.

Public concerné

Utilisateurs d'Anael Finance iSeries maîtrisant le paramétrage de base, la saisie des règlements et les traitements de la comptabilité auxiliaire.

Prérequis

La gestion des tiers groupe multi-société est verrouillée par clé d'accès, elle est conditionnée à l'acquisition du module **39 Gestion multi-société**.

Pour les traitements des tiers groupe multi-société, ces conditions doivent être respectées :

- Toutes les sociétés doivent être gérées dans la même monnaie société.
- Les tiers doivent être référencés dans la société de l'environnement, celle dans laquelle les traitements sont lancés, au moins pour les traitements interactifs (saisie et consultation).

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0		R&D	Création du document
2.0	Mai 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Juin 2017	B. Quevedo	Mise à jour V7

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Généralités

Le module **GMS (Gestion Multi-Société des tiers groupe)** permet d'effectuer ces opérations :

- Saisie des règlements dans une société, **en monnaie société**, par pointage d'écritures tiers provenant de plusieurs sociétés avec ces fonctionnalités :
 - Gestion compensée des tiers sur plusieurs sociétés et plusieurs collectifs.
 - Génération automatique des écritures de compensation et des écritures inter-sociétés (comptes courants).

Les comptes de liaison sont paramétrables par type d'opération et par couple de sociétés et établissements.

- Consultation et recherche multi-société, dite à plat, d'une pièce ou d'un compte.
- Edition des relevés, des relances et des règlements des tiers groupe dans une société.

Pour gérer correctement les tiers groupe et obtenir toutes les éditions qui en découlent, l'idéal est de gérer une société modèle qui référence les tiers, les comptes généraux (CG), les journaux... c'est-à-dire le maximum de paramètres communs.

Toutefois, un client qui gère de nombreuses sociétés n'est pas toujours en mesure de référencer les tiers dans une société modèle ou sous un même code. C'est la raison pour laquelle une table permet de qualifier le champ servant à identifier le tiers unique dans ces traitements. Ce champ peut être l'une de ces informations :

- Le code tiers lui-même, sur huit caractères
- Le numéro de SIRET, sur quatorze caractères
- Le numéro de SIREN, sur neuf caractères
- Le numéro d'ordre FE, sur six caractères

Cette facilité n'est offerte que pour la recherche du tiers à partir de ces informations dans les traitements de la GMS. Il n'existe d'édition ou de consultation ni par numéro de SIREN, ni par numéro de SIRET, ni par numéro d'ordre FE.

Tous les traitements GMS de la comptabilité auxiliaire décrits ci-après sont effectués sur les montants sociétés uniquement.

Compteur pièce multi-société

Le numéro de pièce multi-société est indépendant de la société trésorière. C'est un compteur, toutes sociétés confondues, incrémenté automatiquement par les traitements GMS. Ces traitements peuvent être la saisie des règlements GMS, la comptabilisation des relevés et la comptabilisation des règlements tiers.

Schéma général de la saisie

Les factures pointées sont en italiques.

Société	<i>Données de départ d'un Tiers Groupe</i>			Pièces générées par société avec saisie GMS dans la société A		
	CG	Tier	Montant	CG	Tier	Montant
A				Trésorerie		320 +
	<i>401000</i>	<i>1</i>	<i>200 -</i>	401000	1	200 +
	<i>411000</i>	<i>1</i>	<i>100 +</i>	411000	1	100 -
				Liaison Sté		500 -
				Liaison Sté		80 +
B	<i>401000</i>	<i>1</i>	<i>200 -</i>	401000	1	200 +
	<i>411000</i>	<i>2</i>	<i>700 +</i>	411000	2	700 -
				Liaison Sté		500 +
C	<i>401000</i>	<i>3</i>	<i>350 -</i>	401000	3	350 +
	<i>411000</i>	<i>1</i>	<i>270 +</i>	411000	1	270 -
				Liaison Sté		80 -

Paramètres inter-sociétés

Les paramètres de la GMS sont définis par environnement, en amont des codes société et des exercices, et s'appliquent donc à toutes les sociétés.

Identification du tiers

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers Groupe > Paramètres inter-sociétés > Identification tiers multi-sté

- 1 Dans le champ **Identification du tiers par**, sélectionnez le paramètre retenu pour identifier le tiers dans vos sociétés parmi les valeurs proposées :

Valeur	Description
1	Code Tiers
2	Numéro de SIREN, sur neuf caractères
3	Numéro de SIRET, sur quatorze caractères
4	Numéro d'ordre FE

- 2 Cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9 pour valider.
- 3 Assurez-vous que le champ d'identification est bien renseigné dans les tiers.

Le paramétrage des séquences permet de rendre obligatoire certains champs de la fiche tiers.

Paramétrage des liaisons inter-sociétés

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers Groupe > Paramètres inter-sociétés > Paramétrage liaisons inter-stés

Vous pouvez définir les règles de comptabilisation par type d'opération et par couple de sociétés. La mise à jour s'effectue en trois étapes :

- 1 Création d'un nouveau type.
- 2 Code action « PE » pour accéder aux paramètres des écritures multi-sociétés existants pour ce type d'opération.

Important : Créez les paramètres à partir de la société trésorière, c'est-à-dire la société dans laquelle les règlements sont enregistrés et paramétrez toutes les combinaisons possibles.

A supposer que la société trésorière soit A ou B, les règles doivent être paramétrées par couple :

- Si la société A est trésorière, paramétrez le couple société A et société B.
 - Si la société B est trésorière, paramétrez le couple société B et société A.
- 3 Code action « LS » pour accéder aux codes listes des sociétés trésorières concernées par ce type d'opération. Vous pouvez effectuer ces opérations :
 - Associer à **chaque société trésorière** un code liste dans lequel seront référencées toutes les sociétés du groupe à extraire.
 - Définir les règles générales d'extraction des écritures en saisie des règlements GMS.

Pour paramétrer les liaisons, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez le type d'opération.
- 2 Pour valider la sélection et afficher la page des types d'opération, appuyez sur Entrée.
Les types d'opération, leur libellé sont affichés ainsi que le champ **Identification** pour mémoire. Vous pouvez mettre à jour les types existants ou en créer.
- 3 Pour créer un type, cliquez sur Créer ou appuyez sur F6 et spécifiez le type d'opération et son libellé.
- 4 Cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9 pour valider le type d'opération.
- 5 Pour accéder aux règles de comptabilisation inter-société, spécifiez le code action « PE » (« Param. MS ») devant le type d'opération et appuyez sur Entrée.

Ces couples déjà paramétrés sont affichés :

- Société trésorière et établissement
 - Société groupe et établissement
- 6 Pour ajouter un couple, cliquez sur Créer ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :

Champ	Description
Société trésorière	Obligatoire. Le règlement est saisi dans cette société.
Ets Sté trésorière	Obligatoire si le suivi par établissement est paramétré dans la société

	trésorière. Pour affiner le paramétrage par établissement, spécifiez un code établissement. Sinon, pour sélectionner tous les établissements, quel que soit l'établissement d'enregistrement du règlement, spécifiez « ** ».
Société du groupe	Obligatoire.
Ets Sté groupe	Même principe que pour la société trésorière. Spécifiez « ** » ou un code. L'unicité entre ces informations est contrôlée : « Société trésorière – Etablissement » et « Société du groupe – établissement ».
Compte des liaisons dans la société trésorière	Renseignez les numéros du compte général (CG) et du compte auxiliaire, ainsi que les codes statistiques des écritures de liaison au débit et au crédit de la société trésorière et de la société du groupe.
Compte des liaisons dans la société Groupe	Renseignez les numéros du CG et du compte auxiliaire, ainsi que les codes statistiques des écritures de liaison débit et crédit de la société trésorière et de la société du groupe.

- 7** Si les comptes sont gérés avec un suivi analytique, pour mettre à jour les imputations, cliquez sur **Imputations analytiques** ou appuyez sur F10.
- Si plusieurs comptes ont un suivi analytique, alors, à chaque fois que vous appuyez sur Entrée, ces comptes défilent dans la fenêtre analytique pour la mise à jour.
- 8** Pour valider les paramètres multi-société du couple, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.
- 9** Pour accéder aux listes multi-société, spécifiez le code action « LS » (« liste MS ») devant le type d'opération et appuyez sur Entrée.
- Les codes liste sont affichés par société trésorière.
- 10** Pour ajouter une liste, cliquez sur Créer ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :
- Société trésorière – code société dans laquelle le règlement est saisi.
 - Code liste – ce code doit exister dans la table **LI** de la société trésorière.
 - Tiers de type client
 - Tiers de type fournisseur
 - Tiers de type individuel
 - Recherche multi-tiers
 - Recherche multi-société
 - Recherche multi-collectif
 - Recherche multi-établissement
- 11** Pour déterminer la méthode de recherche du tiers groupe, spécifiez « Oui » ou « Non ».
- Ces valeurs retenues seront prédéfinies lors de la saisie des règlements GMS mais modifiables.
- 12** Pour valider la liste, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Liste des paramètres de liaison

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers Groupe > Paramètres inter-sociétés > Liste paramétrage inter-stés

Vous pouvez éditer les paramètres de liaison correspondant au code action « PE » (« Paramètres MS »).

- 1 Spécifiez une plage de codes pour le type d'opération et la société trésorière.
- 2 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée et complétez la fenêtre de soumission batch.
- 3 Cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9 pour lancer l'édition en batch.

Autres paramètres

Journaux

Comptabilité Générale > Base de données > Mise à jour base de données > Màj journaux

La saisie GMS impose certaines contraintes de paramétrage des journaux :

- Le journal de règlement doit exister pour toutes les sociétés du code liste.
- La saisie s'effectuant en monnaie société, le code de la devise du journal doit être « *** » ou la devise de la société. Si cette devise est différente de la devise société, elle doit être modifiable.
- Dans le journal de la société trésorière, l'écriture inter-établissement doit être définie sur « A » ou « N » :

Valeur	Libellé	Description
A	Automatique	Extraction des écritures multi-établissements. Le code établissement est accessible dans la saisie complémentaire.
N	Non	L'extraction multi-établissement est impossible. Le code établissement n'est pas accessible en saisie complémentaire, c'est celui de l'en-tête.

- Le numéro de pièce n'est pas obligatoire. Lors de la saisie, quel que soit le paramétrage du journal, ce numéro est affiché dans l'en-tête et n'est pas modifiable.

Constantes

Utilitaires > Outils divers > Gestion des constantes > Mise à jour des constantes

Programme PMS100 – Règlements tiers groupe multi-société

Pour la saisie des règlements GMS, toutes les écritures des sociétés du code liste associé à la société trésorière sont extraites. Les paramètres de cette constante permettent de définir certaines règles de saisie.

Champs	Valeurs autorisées	
Sortie état récap extraction	O	Sortie d'un état récapitulatif des écritures extraites.
	N	Pas d'état récapitulatif de l'extraction.
Type d'opération par défaut	Indiquez le code opération prédéfini par défaut.	
Suppression du relevé des écritures extraites après validation	O	Suppression du relevé après validation du règlement.
	N	Pas de suppression du relevé après validation.
Affichage des lignes générées par F9	O	Affichage systématique des lignes générées lors de la validation via la touche F9.
	N	Pas d'affichage systématique. Pour afficher les lignes générées, appuyez sur F11.
Recherche pièce/relevé par défaut	P	Recherche par pièce.
	R	Recherche par relevé.
N° de pièce en-tête obligatoire	O	Numéro de pièce obligatoire.
	N	Numéro de pièce obligatoire en fonction du paramétrage du journal.
Libellé de l'écriture inter-société égal au libellé de l'en-tête	O	Libellé de l'en-tête.
	N	Libellé « Liaison inter-société » en dur.
Tri par défaut pour l'affichage des pièces	0	Numéro de pièce
	1	Echéance, compte
	2	Echéance, montant
	3	Echéance, pièce
	4	Echéance, affectation 1
	5	Echéance, affectation 2
	6	Montant, compte
7	Pièce, compte	

Paramétrage

	8	Affectation 1, compte
	9	Affectation 2, compte
	10	Affectation 2, montant
	11	Compte, affectation 2
Passage automatique pointage suivant	O	Après le pointage d'une ligne, le curseur passe sur la ligne suivante.
	N	Après le pointage d'une ligne, le curseur reste sur la ligne pointée.
Affichage Pièce	P	Pièce
	1	Affectation 1
	2	Affectation 2
	3	Affectation 3
Affichage date	« Comptable », « Echéance », « Saisie », « Origine »	
Forçage des bornes d'exercice en F16	O	Toutes les sociétés sont sélectionnées, même celles dont la période d'exercice ne correspond pas dans le code liste. Pour afficher la liste complète, appuyez sur F21. Si les sociétés ont des périodes d'exercice différentes, alors, pour que toutes les sociétés soient traitées, la valeur de ce paramètre doit être « O ». Sinon, seules les sociétés dont les périodes d'exercice correspondent à celle de la société trésorière sont prises en compte.
	N	Seules les sociétés dont la période d'exercice correspond sont sélectionnées.
	F	Comme pour la valeur « O », mais le forçage est automatique.

Programme PMS500 – Consultation tiers groupe multi-société

Vous pouvez modifier les valeurs par défaut des paramètres de la consultation GMS :

Champs	Valeurs autorisées
Multi-société	O Sélection des écritures dans toutes les sociétés du code liste.
	N Sélection des écritures dans la société de l'environnement uniquement.
Multi-établissement	O Sélection des écritures dans tous les établissements des sociétés selon que la fonction F16 est utilisée ou non.
	N Sélection des écritures dans l'établissement de l'environnement uniquement.

Multi-tiers	O	Sélection de tous les tiers ayant la même identification (numéro de SIREN, de SIRET, auxiliaire ou numéro d'ordre FE) et le même collectif.
	N	Sélection du seul tiers saisi en paramètre.
Multi-collectif	O	Sélection de tous les tiers ayant la même identification et des collectifs différents.
	N	Sélection du collectif saisi en paramètre uniquement.
Période en cours seule	O	Consultation des écritures de la période en cours uniquement.
	N	Consultation de toutes les écritures depuis le début de l'exercice jusqu'à la date d'arrêté choisie.
Par code statistique 1 (deux caractères)	O	Consultation des écritures par code statistique 1 (Table S2).
	N	Consultation standard des écritures.
Code statistique 1 (deux caractères)		Consultation des écritures ayant le code statistique 1 choisi.
	A blanc	Prise en compte de tous les codes statistique 1.
Consultation accélérée	O	Consultation des écritures non lettrées sans prise en compte des écritures lettrées sur deux exercices.
Par code statistique 2 (trois caractères)	O	Consultation des écritures par code statistique 2 (Table S3).
	N	Consultation standard des écritures.
Code statistique 2 (trois caractères)		Consultation des écritures ayant le code statistique 2 choisi.
	A blanc	Prise en compte de tous les codes statistiques 2.
Avec les écritures lettrées	O	Consultation de toutes les écritures du compte.
	N	Consultation des écritures non lettrées uniquement.
Code litige de début		Sélection des codes litiges (Table LT).
Code litige de fin		Sélection des codes litiges (Table LT).
Extracomptables	O	Prise en compte des écritures extracomptables et affichage en détail.
	N	Prise en compte des écritures comptables uniquement.
	C	Prise en compte des écritures extracomptables et affichage en cumul.
	S	Prise en compte des écritures extracomptables uniquement.
Type E/S	E	Sélection des écritures extracomptables estimées sur les périodes choisies.
	S	Sélection des écritures extracomptables simulées de la période d'arrêté indiquée.

Paramétrage

Ecritures provisoires	<input type="radio"/> O	Prise en compte des écritures standard provisoires, de type « P ». La lettre « S » leur est attribuée.
	<input type="radio"/> N	Pas de prise en compte des écritures standard provisoires.
Affectation date	<input type="radio"/> C	Affichage sur la date de comptabilisation.
	<input type="radio"/> O	Affichage sur la date d'origine.
A nouveau provisoire	<input type="radio"/> O	Affichage du solde des écritures à nouveau provisoire.
	<input type="radio"/> N	Affichage des écritures de l'exercice en cours uniquement.
	<input type="radio"/> D	Affichage des écritures à nouveau provisoire en détail.
Affectation pièce		Affichage des écritures en fonction de ces références :
	<input type="radio"/> P	Numéro de pièce
	<input type="radio"/> C	Numéro chrono
	<input type="radio"/> 1	Premier numéro d'affectation
	<input type="radio"/> 2	Deuxième numéro d'affectation
Avec les écritures détaillées reportées	<input type="radio"/> 3	Troisième numéro d'affectation
	<input type="radio"/> O	Consultation de l'exercice N-1 avec les écritures reportées sur l'exercice N
	<input type="radio"/> N	Consultation de l'exercice N-1 sans les écritures reportées sur l'exercice N
Remise à zéro du compte général	<input type="radio"/> O	Remise à zéro du compte et du sous-compte
	<input type="radio"/> N	Conservation du compte et du sous-compte
Réinitialisation des zones en F13	<input type="radio"/> O	Réinitialisation des champs sélectionnés via la touche F13
	<input type="radio"/> N	Les champs sélectionnés via la touche F13 ne sont pas réinitialisés. Les valeurs précédemment saisies sont conservées.
Réinitialisation des autres paramètres de sélection hors F13	<input type="radio"/> O	Si la touche F17 ou F18 est utilisée, les mêmes paramètres que le compte précédent sont conservés.
	<input type="radio"/> N	Réinitialisation des paramètres de sélection.
Affichage du découvert autorisé	<input type="radio"/> N	Pas d'affichage du découvert autorisé.
	<input type="radio"/> 1	Affichage du découvert autorisé 1 (dans RG du tiers).
	<input type="radio"/> 2	Affichage du découvert autorisé 2.
	<input type="radio"/> 3	Affichage du cumul des deux découverts autorisés.
Avec détail multi-échéance	<input type="radio"/> O	Affichage des lignes de la facture multi-échéance.
	<input type="radio"/> N	Affichage d'une seule ligne regroupant toutes les lignes de la facture multi-échéance.

Forçage des bornes d'exercice en F16	O	Toutes les sociétés sont sélectionnées dans le code liste, même celles qui n'ont pas les mêmes bornes d'exercice. Pour afficher la liste complète, utilisez la touche F21.
	N	Seules les sociétés dont la période d'exercice correspond sont sélectionnées.
	F	Comme pour la valeur « O » mais le forçage est automatique.

Programme PMS501 – Consultation tiers groupe multi-société (écritures)

Champs	Valeurs autorisées	
Affichage Litige/Relance	R	Affichage des niveaux de relance
	L	Affichage des codes litiges
Affichage des montants nuls	O	Affichage des montants nuls
	N	Masquage des montants nuls

Saisie des règlements multi-société

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers Groupe > Saisies et Consultations > Saisie règlements multi-société

Généralités

Le principe de cette saisie est sensiblement le même que celui de la saisie des règlements en monnaie société, sauf que les écritures pointées proviennent des sociétés du code liste associé au type d'opération choisi et qu'elles sont conservées tant que le règlement n'a pas été validé via le bouton **Validation** ou la touche F9.

Pour saisir un règlement multi-société, sélectionnez l'environnement (c'est-à-dire la société et l'exercice) de la société trésorière et sélectionnez **Saisie des règlements multi-société**.

Déroulement d'une saisie

Sur la page des saisies de règlements multi-société, les règlements en cours de saisie mais non validés sont affichés avec ces informations :

- Type d'opération
- Tiers et libellé
- Journal, date comptable, identification utilisateur, date d'extraction des écritures du tiers et méthode de recherche des écritures du tiers (multi-tiers, multi-collectif, multi-société, multi-établissement)

Vous pouvez choisir une saisie en cours pour la terminer ou saisir un nouveau règlement.

Pour saisir une pièce, procédez comme suit :

1 cliquez sur Créer ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :

Champ	Description
Par société Exercice d'environnement	La pièce de règlement de la société trésorière est enregistrée dans cet exercice. Si les sociétés ont des périodes d'exercices différentes, l'exercice de génération des écritures de règlement peut être différent dans les sociétés du groupe.
Etablissement	Obligatoire si la société trésorière est gérée par établissement.
Type d'opération	Cette valeur détermine les sociétés à extraire (par l'intermédiaire du code liste) et les règles de comptabilisation des écritures de liaison inter-société. La valeur prédéfinie est celle de la constante du programme PMS100.
Date de comptabilisation	Seules les écritures dont la date de comptabilisation est inférieure ou égale à cette date seront extraites.
Journal	Le journal doit être de type « Règlement » : « Banque », « Caisse », « Liaison », « Effets à Payer » ou « Effets à Recevoir ». Le journal doit exister dans toutes les sociétés du code liste.
Codes statistiques	Facultatif.

2 Appuyez sur Entrée pour continuer la saisie de la ligne d'en-tête de la pièce.

En haut de l'écran, la société, l'établissement, le journal et les dates sont rappelés à titre d'information.

3 Spécifiez ces informations :

- Compte – prédéfini avec le compte défini dans le journal. Le cas échéant, spécifiez le tiers.
- Numéro de pièce
- Libellé
- Devise
- En fonction du journal :
 - Numéro de bordereau
 - Echéance
 - Mode de règlement
 - Litige
 - VT
 - OB
 - Loi bancaire
 - Date de valeur
- Sens
- Montant

- Collectif
- Sous-compte
- Numéro de pièce

Le couple « collectif et sous-compte » ou « collectif et numéro de pièce » permet d'identifier le code du tiers dans la société trésorière dans un premier temps, puis le code d'identification tiers.

- Pièce/relevé
- Seule – spécifiez « Oui » ou « Non »
- Options de recherche multi-tiers, multi collectif, multi-société et multi-établissement :

Champ	Valeurs autorisée	
Recherche/ extraction multi-tiers	Non	Sélection des écritures dont le code tiers est égal à celui de la société trésorière.
	Oui	Recherche des tiers à extraire dans toutes les sociétés du code liste en fonction du paramètre Identification du tiers . Avec la référence unique du tiers dans la société trésorière (numéro de SIREN, de SIRET ou d'ordre FE), les écritures des tiers ayant cette même référence dans les sociétés du code liste sont extraites.
Recherche multi-société	Non	Seules les écritures du tiers de la société trésorières sont extraites.
	Oui	Les écritures du tiers sont extraites pour les sociétés dont le code correspond.
Recherche multi-collectif	Non	Seules les écritures du collectif saisi sont extraites.
	Oui	Les écritures extraites proviennent des CG collectifs des types autorisés dans le paramètre LS des listes société : « C » (clients), « F » (fournisseurs) et « I » (individuels).
Recherche multi-étab.	Non	Seules les écritures ayant un code établissement égal à l'établissement de l'en-tête sont extraites.
	Oui	Toutes les écritures sont extraites, quel que soit leur code établissement.

- 4 Pour afficher le compte multi-société à plat, cliquez sur **Consultation compte** ou appuyez sur F16.
- 5 Pour choisir le critère de tri des écritures affichées pour pointage, cliquez sur **Tri/Sélection** ou appuyez sur F13.

Consultez la section « Fenêtre des Tris/Sélection », page 25.

- 6 Appuyez sur Entrée pour valider l'en-tête et accéder aux lignes extraites pour pointage et afficher ces informations :
 - Informations de la ligne d'en-tête rappelées en haut de la page

- Code d'identification du tiers

Ces codes pointage et ces codes action sont autorisés pour cette saisie :

Code	Description
1	Règlement total avec génération de lignes de règlements pour les sociétés pointées ; lettrage des écritures.
2	Règlement total avec génération d'une ligne de règlement total avec une rupture par société et établissement au minimum ; lettrage des écritures.
4	Règlement partiel avec génération des écritures de règlement en détail pour les sociétés et les établissements pointés.
6	Règlement partiel avec reste dû, génération du détail des écritures sur le compte des sociétés et des établissements pointés : montant réglé, reste dû et sa contrepartie pour lettrer la facture ; lettrage des écritures sauf du reste dû.
5	Règlement avec escompte, génération des écritures en détail pour la société et l'établissement du compte pointé : sur le compte pointé, sur le compte d'escompte et sur le compte de TVA ; lettrage du compte de tiers.
S	Saisie des déductions. L'écriture du tiers est lettrée par le montant du règlement et par le montant de la déduction saisie. Seule l'écriture sur le compte de déduction n'est pas lettrée.

- 7** Pour saisir une ligne tiers hors pointage, cliquez sur **Saisie complémentaire** ou appuyez sur F20.

L'ensemble des lignes pointées et des lignes de saisie complémentaire doit être égal au montant saisi sur la ligne de trésorerie.

Le détail des lignes extraites à pointer s'affiche avec ces informations :

- Pièce
- Montant facture
- Date origine
- Libellé
- Société et établissement
- Compte/tiers
- Litige
- Montant pointé, alimenté au fur et à mesure des pointages
- Cumul pointé et différence de règlement (montant en en-tête moins montant du pointage)

- 8** Saisissez le code pointage sur les lignes.

- 9** Pour afficher les lignes générées résultant de la saisie, cliquez sur **Lignes générées** ou appuyez sur F11.

Toutes les lignes générées, dans la société trésorière et dans les sociétés du groupe, y compris les écritures de liaison, sont affichées avec ces informations :

- Compte CG ou tiers et son libellé
 - Numéro de la pièce
 - Echéance
 - Libellé de la ligne
 - Société et établissement de la ligne
 - Montant au débit ou au crédit
- 10 Pour afficher davantage d'informations sur la ligne avec le cumul débit et crédit des lignes, cliquez sur **Détail/Condensé**.
- 11 Pour valider la pièce à partir de cette page, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.
- 12 Pour abandonner la saisie, cliquez sur **Ecran précédent** ou appuyez sur F12.
- Les pointages effectués sont conservés. La saisie peut donc être reprise et continuée plus tard.
- 13 Pour valider les pièces générées par la saisie, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.
- Les contrôles sont effectués dans toutes les sociétés concernées par la saisie.
- Une pièce est générée par société. Consultez la section **Validation** de l'écriture, page 23.

Validation de l'écriture

Lors de la validation du règlement, l'équilibrage de la pièce est effectué. L'existence, dans chaque société, des informations générées sur les écritures est contrôlée. Par exemple, l'existence du compte, du compte auxiliaire, du journal et du mode de règlement est contrôlée. Ce contrôle est effectué pour la validation des pièces. Un paramétrage avec une société modèle évite des erreurs.

Toutes les lignes résultant de la saisie sont marquées avec un numéro commençant par les caractères « RMS » dans la référence **Affectation 5**.

Les écritures inter-sociétés sont générées pour le couple « société trésorière et établissement » et les couples « société du groupe et établissement ». Les CG et les comptes tiers débiteur et créateur sont respectés. Le numéro d'affectation 5 est reconduit.

Les pièces sont constituées par société :

- Un numéro de pièce interne par société ayant fait l'objet de pointage.
- Recherche par société de la période correspondant à la date de comptabilisation du règlement. Cette période peut être différente par société, donc à l'intérieur d'une même pièce multi-société. Cette période est unique par pièce interne.
- Le numéro de pièce est identique sur toutes les pièces. Ce numéro permet de reconstituer intégralement la pièce d'origine par une recherche de pièce multi-société.

Au besoin, des écritures inter-établissements sont générées dans la société trésorière. Aucune écriture inter-établissement n'est générée dans les sociétés du groupe puisque les règlements sont enregistrés dans les mêmes établissements.

Exemple d'écritures générées

Cet exemple suit le schéma général décrit dans le chapitre « Fonctionnalité », page 7.

Société	Etablis- sement	Date Compta	Journal	Numéro pièce	Date Origine	C. G.	Tiers	Débit	Crédit	Exercice	Période	Numéro interne	Numéro ligne
A	XX	10022016	B01	AAA	31012016	512000		320		20160	05	INT1	1
	XX	10022016	B01	AAA	31012016	401000	1	200		20160	05	INT1	2
	XX	10022016	B01	AAA	31012016	411000	1		100	20160	05	INT1	3
	XX	10022016	B01	AAA	31012016	45xxxx	S1S2		500	20160	05	INT1	4
	XX	10022016	B01	AAA	31012016	45xxxx	S1S3	80		20160	05	INT1	5
					Total	Société A		600	600				
B	XX	10022016	B01	AAA	31012016	401100	1	200		20150	17	INT2	1
	XX	10022016	B01	AAA	31012016	411100	2		700	20150	17	INT2	2
	XX	10022016	B01	AAA	31012016	45xxxx	S2S1	500		20150	17	INT2	3
					Total	Société B		700	700				
C	XX	10022016	B01	AAA	31012016	401100	3	350		20160	05	INT3	1
	XX	10022016	B01	AAA	31012016	411100	1		270	20160	05	INT3	2
	XX	10022016	B01	AAA	31012016	45xxxx	S3S1		80	20160	05	INT3	3
					Total	Société C		350	350				

Autres fonctionnalités

Saisie complémentaire

Pour ajouter une ligne dans la pièce, procédez comme suit :

- 1 Sur la page des lignes extraites, cliquez sur **Saisie Complémentaire** ou appuyez sur F20.
- 2 Spécifiez ces informations :
 - Société et établissement
 - Compte et compte tiers
 - Libellé
 - Débit
 - Crédit
 - Litige
- 3 Pour valider les lignes, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.
- 4 Continuez la saisie du règlement.

Contrôle Tiers

Pour modifier l'analytique du tiers, procédez comme suit :

- 1 Sur la page des lignes extraites, cliquez sur **Contrôle Tiers** ou appuyez sur F14.
- 2 Modifiez les imputations analytiques du tiers par société et validez.

Fenêtre de tri et de sélection

Les valeurs par défaut sont modifiables dans les constantes du programme **PMS100**.

Tris/Sélection proposés	Valeurs autorisées
Affichage pièce	« P » (pièce), par défaut « 1 » (affectation) « 2 » (affectation 2) « 3 » (affectation 3)
Pointées	« Oui » par défaut, « Non », « Seules »
Affichage date	« Origine » par défaut, « Comptable », « Echéance », « Saisie »,
Date origine	Jusqu'à la date donnée, « 99 99 9999 » par défaut

Echéance	Jusqu'à la date donnée, « 99 99 9999 » par défaut
Tri – Choisir 1 critère et y renseigner éventuellement la borne de début correspondante	« Echéance/compte » « Echéance/montant » « Echéance/pièce » (par défaut) « Echéance/affec1 » « Echéance/affec2 » « Montant/compte » « Pièce/compte » « Affec1/compte » « Affec2/compte » « Affec2/montant » « Compte/affec2 » « Date comptable »

Divers

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers Groupe > Saisies et Consultations > Déverrouillage des comptes GMS

Les tiers en cours de traitement sont mémorisés dans un fichier de comptes bloqués. En cas d'incident, si le tiers reste bloqué alors qu'aucun traitement n'est en cours, un utilitaire permet de le déverrouiller.

Consultations et recherches

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers groupe > Saisie et consultations > Consultations et recherches

Les consultations et recherches des tiers groupe multi-société fonctionnent sensiblement de la même façon que la consultation multi-société classique à deux différences près :

- La recherche du tiers ne se fait pas nécessairement sur le code compte et le sous-compte mais peut se faire sur le **code d'identification** du tiers.
- Le détail des lignes extraites est affiché, toutes sociétés confondues, pour l'ensemble des sociétés du code liste, soit **une vue à plat**, compensée des écritures d'un compte, multi-société, multi-collectif.

Remarque : Lorsque les sociétés ont des périodes d'exercice différentes de celle la société de l'environnement, elles peuvent ou non figurer dans le code liste en fonction du paramètre de la constante **Forçage bornes exercice en F16** de chaque programme.

Les options de recherche des écritures à pointer et des écritures à consulter sont identiques :

Champ	Valeurs autorisées	
Multi-tiers	Non	Sélection des écritures dont le code tiers est égal au code sélectionné.
	Oui	Recherche des tiers dans toutes les sociétés du code liste en fonction du paramètre Identification du tiers . Avec la référence unique du tiers dans la société trésorière (numéro de SIREN, de SIRET ou d'ordre FE), les écritures des tiers ayant cette même référence dans les sociétés du code liste sont extraites.
Multi-société	Non	Seules les écritures du tiers de la société sont extraites.
	Oui	Les écritures du tiers sont extraites dans les sociétés du code liste.
Multi-collectif	Non	Seules les écritures du collectif sélectionné sont extraites.
	Oui	Les écritures extraites proviennent de tous les CG collectifs.
Multi-étab.	Non	Seules les écritures dont le code établissement correspond à celui sélectionné sont extraites.
	Oui	Toutes les écritures sont extraites, quel que soit leur code établissement.

Consultation de compte multi-société

Pour consulter un tiers groupe à plat en mode multi-société :

- Spécifiez ces informations :
 - Société
 - Etablissement – facultatif
 - Numéro de compte et de sous-compte – le code identification du tiers est recherché dans les paramètres de ce sous-compte.
 - Options de consultation multi-société, multi-établissement, multi-tiers et multi-collectif
- Si vous souhaitez rechercher le tiers avec un code identification autre que le code paramétré dans l'environnement, cliquez sur **Consult. /ident** ou appuyez sur F20.
- Choisissez le code d'identification et renseignez sa valeur, puis, pour le valider, appuyez sur Entrée.
- Pour sélectionner les sociétés, cliquez sur **Code liste** ou appuyez sur F16.
- Validez la liste.
Le code liste s'affiche dans les options de consultation.
- Pour accéder aux paramètres classiques de consultation, appuyez sur Entrée.

7 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.

Le détail du compte est affiché avec ces informations :

- Rappel des critères et du compte sélectionné
- Ligne des codes action disponibles
- Tableau des écritures du tiers dans ces colonnes :
 - Numéro de pièce
 - Date d'origine
 - Journal
 - Société et établissement
 - Libellé
 - Débit
 - Crédit
 - Code lettrage, litige ou relance
 - Numéro de compte et sous-compte de la ligne
 - Echéance

8 Vous pouvez afficher les lignes d'une pièce :

- Pour afficher les lignes d'une pièce pour la société associée à la pièce, spécifiez le code action « P » (pièce).
- Pour afficher toutes les lignes d'une pièce générée par la saisie des règlements multi-sociétés, spécifiez le code action « M » (pièce MS).

Ces lignes comportent le même numéro de pièce et le même numéro d'affectation 5.

Excepté pour le code action « M », les actions et les fonctionnalités sont celles de la consultation de compte classique.

Les recherches

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers groupe > Saisie et consultations > Consultations et recherches > Recherche par

La prise de paramètres des fonctions de recherche multi-société est identique à celle des recherches classiques multi-sociétés.

La seule fonctionnalité supplémentaire concerne le code action « P » (pièce) qui permet de visualiser la pièce multi-société à plat, toutes les lignes de toutes les sociétés, si la pièce résulte d'une saisie de règlement multi-société.

Consultation du chiffre d'affaires

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers groupe > Suivi des tiers > Consultation chiffre d'affaires

Comme pour les recherches, la prise de paramètres de la consultation du chiffre d'affaires de ce menu est identique à celle de la consultation du chiffre d'affaires multi-société classique. La seule différence concerne la recherche des tiers qui s'effectue sur le code **Identification du Tiers** défini dans les paramètres de l'environnement et non plus sur le code tiers.

Editions

Suivi récapitulatif et suivi détaillé

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers groupe > Suivi des tiers > Suivi récapitulatif des tiers et Suivi détaillé des tiers

Les différences entre ces fonctions et les fonctions standard du suivi des tiers concernent ces fonctionnalités :

- La recherche du tiers dans les sociétés du code liste. Ce n'est plus seulement le code tiers qui sert à identifier le tiers dans toutes les sociétés mais le code identification du tiers défini dans l'environnement, pour le tiers ou le numéro de SIREN, de SIRET ou d'ordre FE.
- L'édition détaillée par code liste en édition multi-soumission.

Etats

La présentation des états ne diffère pas de celle de l'édition classique. Des informations complémentaires sont éditées dans l'en-tête :

- Code liste
- Identification du tiers
- Séquence

Exemple de présentation de l'analyse détaillée par code liste :

Tiers & ses coordonnées	
CG X	
Société 1	
Tiers A	Détail des lignes
Tiers D	Détail des lignes
→ Total Société 1	
Société 2	
Tiers D	Détail des lignes
→ Total Société 2
→ Total CG	
CG suivant	
→ Total Tiers	

Relevés et relances

Situation de comptes

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers groupe > Relevés et relances > GMS - Situations de comptes

Même remarque que précédemment. A la différence de la situation de compte standard, la recherche du tiers dans toutes les sociétés du code liste est effectuée sur le champ **Identification du tiers** paramétré dans le module GMS.

Relances

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers groupe > Relevés et relances > GMS - Relances

Même remarque que précédemment. A la différence de l'édition des relances standard, la recherche du tiers dans toutes les sociétés du code liste est effectuée sur le champ **Identification du tiers** paramétré dans le module GMS.

Relevés clients

Fonctionnalités

Lors du traitement des relevés GMS, ces opérations sont effectuées :

- Edition d'un relevé à adresser au client, dans une société (trésorière), contenant les factures provenant de plusieurs sociétés, celles du code liste.
- Comptabilisation du relevé, selon le même principe que la saisie des règlements GMS, avec ces opérations :
 - Génération des écritures inter-sociétés
 - Lettrage des écritures dans toutes les sociétés

Paramètres

L'édition, la comptabilisation des relevés et l'alimentation du portefeuille sont effectuées pour la société trésorière, c'est-à-dire celle de l'environnement, en fonction des paramètres actifs dans cet environnement :

- Identification du tiers multi-société
Pour l'édition d'un relevé en fonction du code tiers, du numéro de SIREN ou du code de regroupement FE.
- Liaisons inter-sociétés
Pour l'édition des relevés par code opération avec ces opérations :
 - Extraction de toutes les écritures des sociétés du code liste associé au code opération
 - Génération des écritures sur chacune des sociétés
- Constante **Type d'opération** du programme **PRL100**
Vous pouvez renseigner le code opération par défaut.
- Les tiers et leur domiciliation
Le tiers client doit exister dans la société trésorière. Le portefeuille est alimenté dans la société trésorière. L'information du CG et du tiers client (zones « DMAT A » contrôlées) doit figurer dans l'écriture de la société trésorière. De plus, lors de l'annulation d'un effet, l'écriture « de client à effet » doit pouvoir être générée.
Tous les tiers des sociétés du code liste sont extraits. Tout tiers qui n'existe pas dans la société trésorière est ajouté à la liste d'anomalies.
- Paramètres de l'édition des relevés
Mise à jour classique des paramètres des relevés par mode de règlement dans la société trésorière. Les catégories de mode de règlement « EC », « TM » et « TP » doivent être correctement paramétrées dans la société.

Edition des relevés

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers groupe > Relevés et relances > GMS – Relevés

Spécifiez ces paramètres :

- Société – les relevés doivent être demandés dans l'environnement de la société trésorière.
- Etablissement – l'établissement renseigné est l'établissement payeur.
- Type d'opération – prédéfini d'après la constante et modifiable.
Le type d'opération permet de récupérer ces informations :
 - Sociétés à extraire via le code liste associé au type d'opération :
 - Code liste constitué de sociétés et d'établissements – extraction des écritures des sociétés et des établissements du code liste.
 - Code liste constitué de sociétés seulement – extraction des écritures de tous les établissements des sociétés du code liste.
 - Ecritures de liaison à générer.
- Détail par code liste :
 - Oui – le contenu du relevé est effectué par société.
 - Non – le code de la société d'origine ne figure pas dans le relevé.

Lors de l'édition définitive des relevés, ces opérations sont effectuées :

- 1 Les relevés sont édités. Le numéro de chaque relevé commence par « RLM ».
- 2 Pour les écritures extraites et faisant l'objet d'un relevé, le numéro d'affectation 2 prend la valeur du numéro de relevé commençant par « RLM ».
- 3 La comptabilisation des relevés est générée dans le même journal. Le numéro de pièce est le même pour toutes les sociétés. Le numéro de la pièce commençant par « RLM » est copié dans ces champs :
 - Numéro d'affectation 2 des lignes tiers de contrepartie (pour lettrage par numéro de relevé)
 - Numéro d'affectation 5 de toutes les lignes (pour la consultation de pièce GMS)

Lors du traitement, une liste recense, entre autres, ces anomalies :

- Mode de règlement existant dans la catégorie « EC » et non renseigné lors de la mise à jour des paramètres
- Tiers non regroupés car le tiers n'existe pas dans la société trésorière
- Liste des sociétés avec anomalie sur le code liste

Après l'édition définitive, pour continuer le traitement, effectuez ou lancez ces opérations :

- 1 Mise à jour des écritures batch avec le code liste correspondant aux sociétés des relevés pour intégrer les écritures des relevés et liaisons inter-sociétés.
- 2 Lettrage automatique par relevé des tiers GMS dans toutes les sociétés, via le traitement multi-soumission en choisissant le code liste adéquat.
- 3 Gestion du portefeuille si nécessaire, par la gestion classique du portefeuille et des remises puisque le règlement est généré dans la société trésorière.

Règlements tiers

Fonctionnalités

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers groupe > Règlements tiers > GMS...

Lors du traitement des règlements tiers GMS, ces opérations sont effectuées :

- Emission des titres de paiement par tiers, pour une société trésorière, en règlement des écritures du tiers provenant des sociétés spécifiées du code liste
- Comptabilisation des règlements dans toutes les sociétés, selon le même principe que la saisie des règlements GMS, avec ces opérations :
 - Génération des écritures inter-sociétés
 - Lettrage des écritures dans toutes les sociétés

Le procédé est identique à celui de la saisie des règlements. Les traitements sont effectués dans l'environnement de la société trésorière. Les écritures sont extraites pour toutes les sociétés du code liste associé au type d'opération sélectionné.

Toutes les options liées aux règlements automatiques (workflow, compensation, règlements) figurent dans ce menu même si toutes ne sont pas incluses dans le module **GMS**.

Les options suivantes de ce menu intègrent le type d'opération qui permet de gérer les tiers GMS :

- Préparation des règlements
- Edition des règlements
- Règlements des tiers étendus (acomptes et partiels)

Les autres options sont des traitements mono-société, société trésorière pour ce qui concerne les règlements émis dans cette société et les sociétés du groupe pour les autres (compensation, workflow des bons à payer).

Paramètres

L'édition et la comptabilisation des règlements sont effectuées en fonction des paramètres de la société trésorière (celle de l'environnement).

Les règlements sont édités en fonction de ces paramètres :

- Identification du tiers multi-société – pour l'édition des titres de paiement en fonction du code tiers, du numéro de SIREN ou du code de regroupement FE.
- Liaisons inter-sociétés – pour l'édition des règlements par code opération avec ces opérations :
 - Extraction de toutes les écritures des sociétés du code liste associé au code opération
 - Génération des écritures sur chacune des sociétés
- Constantes du programme PRT100.

- Type d'opération – renseignez le type d'opération par défaut.
- Multi-collectif fournisseurs :

Valeur	Description
N	Valeur par défaut. Par séquence et tiers, édition des titres de paiement par compte général centralisateur.
O	Par séquence et tiers, édition des titres de paiement, autres que les effets, par type de sous-comptes. Pour les règlements par effets, édition des titres avec une rupture par séquence, par tiers et par catégorie de comptes généraux. Ces catégories de comptes généraux sont utilisées : « RF » (fournisseurs) et « FI » (fournisseurs d'immobilisations). Ainsi, les règles de comptabilisation des effets sur des CG différents sont respectées, selon que le fournisseur est fournisseur d'immobilisations ou non.

Lorsque cette valeur est définie sur « O », l'information « Traitement multi-collectif » est affichée sur la page de prise de paramètres.

- Tiers et leur domiciliation

Le tiers client doit exister dans la société trésorière pour les règlements de type « effet » et « billet à ordre ». En effet, l'information du tiers est nécessaire sur la ligne d'effet pour la société trésorière (zones « DMAT A » contrôlées). Si le tiers n'existe pas pour la société trésorière, une liste d'anomalies est éditée.

La domiciliation des tiers doit exister pour le règlement par virement ou par effet. Si elle existe dans la société d'origine, c'est celle-ci qui est prise en compte, sinon c'est celle du tiers de la société trésorière.

- Paramètres classiques de l'édition des règlements automatiques :
 - Banque et types de compte
 - Catégorie de comptes généraux : « RF », « FI », « RI »
 - Textes...

Edition des règlements tiers

Par rapport à la chaîne classique, les principaux paramètres du traitement d'édition des règlements concernés par le module GMS sont les suivants :

- Société – les règlements doivent être demandés dans l'environnement de la société trésorière.
- Etablissement – l'établissement renseigné est l'établissement payeur.
- Type d'opération – prédéfini d'après la constante et modifiable. Le type d'opération permet de récupérer ces informations :
 - Sociétés à extraire via le code liste associé au type d'opération
 - Code liste constitué de sociétés et d'établissements : extraction des écritures des sociétés et des établissements du code liste

- Code liste constitué de sociétés seulement : extraction des écritures de tous les établissements des sociétés du code liste
- Ecritures de liaison à générer
- Détail par code liste

Valeur	Description
Oui	Le relevé chèque, ou autre, détaillant les écritures réglées est édité avec une rupture par société.
Non	Le code de la société d'origine ne figure pas dans le relevé à plat des écritures réglées.

- Banque de règlement
 - Si cette information est forcée, les écritures sans code banque et les écritures avec un code banque correspondant à la banque de règlement sont réglées. La correspondance est effectuée sur les cinq caractères du code banque du RIB de la banque. Si la banque forcée du tiers est différente, les écritures figurent dans la liste des règlements non effectués. Nous vous conseillons de laisser la banque à blanc dans la fiche tiers, et sur les écritures, des sociétés d'origine.
 - Si cette information n'est pas forcée, la banque de règlement est gérée avec le pool bancaire de la société trésorière.

Consultez la section « Exemple : Paramétrage de la banque, des tiers et des écritures », page 36.

- Traitement multi-collectif
 - Édition d'un titre de paiement par compensation des comptes ayant la même séquence et le même type de sous-compte clients et fournisseurs
Sauf pour les règlements d'écritures de CG appartenant à la catégorie de comptes FI (fournisseurs d'immobilisations) si le type de paiement est par effet (billets à ordre, effets ou « M » pour les virements à échéance).
 - S'il est paramétré dans la constante PRT100 de la société trésorière, le traitement multi-collectif s'applique uniquement aux comptes avec la catégorie de CG « RF » et « FI ». Les paramètres tels que les paramètres multi-collectifs paramétrés dans les sociétés associées au type d'opération ne sont pas pris en compte.
- Tiers à régler si débiteur
L'analyse du solde se fait sur le tiers globalement. Les écritures de toutes les sociétés du code liste, même dans les sociétés où le tiers n'a pas d'écriture extraite pour paiement, sont prises en compte.

Lors de l'édition définitive des règlements, ces opérations sont effectuées :

- 1 Le numéro d'affectation 2 des écritures faisant l'objet d'un règlement sont marquées avec le numéro de règlement par société commençant par « RGT ».
- 2 Le numéro d'affectation 5 des écritures faisant l'objet d'un règlement sont marquées avec le numéro du règlement multi-société commençant par « RGM ».
- 3 Les titres de paiement et les listes de contrôles sont édités.

Après édition définitive, continuez le traitement dans la société trésorière :

- 1 Edition de la liste des règlements à comptabiliser.
- 2 Sortie des virements sur support.
- 3 Comptabilisation des règlements qui génère les écritures dans le fichier batch. Le numéro de pièce est égal au numéro du règlement multi-société avec marquage de ces numéros :
 - Numéro de paiement par société commençant par « RGT » dans le champ **Affectation 2 (DAFFE2)** des lignes tiers, contrepartie des lignes réglées.
 - Numéro de règlement multi-société commençant par « RGM » dans le champ **Affectation 5 (DAFFE5)** de toutes les lignes de la pièce multi-société, pour la consultation de pièce GMS.
- 4 Mise à jour des écritures batch avec le code liste correspondant aux sociétés pour lesquels les règlements ont été effectués. L'historique comptable des toutes les écritures, c'est-à-dire les règlements et les liaisons inter-société, est mis à jour.

Une fois les écritures intégrées dans l'historique comptable dans le fichier FAN200P1, lancez, avec le traitement multi-soumission, le lettrage automatique sur relevé dans le champ **Affectation 2** dans toutes les sociétés.

Exemple de paramétrage de la banque, des tiers et des écritures

		Société A	Société B	Société C
Banque 01	Banque	11206	11206	11111
	Guichet	00089	00087	11111
	Compte	62121453333	45121453333	11111111111
	Clé RIB	58	76	78
Banque 02	Banque	55555		
	Guichet	55555		
	Compte	55555555555		
	Clé RIB	46		
Banque 04	Banque			11206
	Guichet			00086
	Compte			11111111112
	Clé RIB			19
Tiers X – banque de règlement	A blanc	A blanc	A blanc	
Tiers Y – banque de règlement	A blanc	A blanc	04	
Tiers Z – banque de règlement	01	A blanc	A blanc	
Tiers U – banque de règlement	01	A blanc	01	

Tous les tiers sont payables par chèque (code « CH »).

Demandes de traitement – Prise de paramètres

- **Société trésorière A – demande de paiement sur la banque 01 des tiers payables par chèque CH :**
 - Tiers X : règlement effectué pour les écritures des sociétés A, B et C.
 - Tiers Y : règlement effectué pour les écritures des sociétés A, B et C. La banque 04 de la société C (11206) est la même que la banque 01 de la société A trésorière (11206).
 - Tiers Z : règlement effectué pour les écritures des sociétés A, B et C.
 - Tiers U
 - Règlement effectué pour les écritures provenant des sociétés A et B.
 - Règlement non effectué pour les écritures de la société C dont le motif est « Règlement du tiers sur une autre banque ». En effet, le code banque « 11111 » de la banque 01 de la société C est différent du code banque « 11206 » de la banque 01 de la société A.
- **Société trésorière A – demande de paiement sur la banque 02 des tiers payables par chèque CH :**
 - Tiers X : règlement effectué pour les écritures des sociétés A, B et C.
 - Tiers Y :
 - Règlement effectué pour les écritures des sociétés A et B.
 - Règlement non effectué pour les écritures de la société C. En effet, le code banque « 11206 » de la banque 04 est différent du code banque « 11206 » de la banque 02 de la société trésorière A.
 - Tiers Z : règlement émis pour les écritures des sociétés B et C. Dans la société A, la banque du tiers, avec le code banque « 12206 », est différente de la banque 02 de la demande de règlement, avec le code banque « 55555 ». Le règlement n'est donc pas émis.
 - Tiers U : règlement émis pour les écritures de la société B. Le règlement n'est pas effectué pour les sociétés A et C puisque les codes banque « 11206 » et « 11111 » de forçage des tiers sont différents du code banque « 55555 » de la banque 02 de la demande de règlements de la société A.

Divers

Remise à blanc affectation

Comptabilité Tiers > Gestion des Tiers groupe > Remise à blanc affectation GMS

Ces conclusions peuvent être tirées des explications de la section précédente :

- Pour les écritures ayant fait l'objet d'un relevé, le numéro d'affectation 2 est identique au numéro d'affectation 5.
- Pour les écritures ayant fait l'objet d'un règlement automatique tiers, le numéro d'affectation 2 est différent du numéro d'affectation 5.

Dans tous les cas, le numéro d'affectation 5 est bien le numéro du relevé ou du règlement multi-société.

Cette fonction permet de remettre à blanc le numéro d'affectation 2 de toutes les lignes, dans toutes les sociétés ayant fait l'objet d'un règlement multi-société.

Pour cela, spécifiez ces informations et validez votre saisie :

- Numéro d'affectation 5, c'est-à-dire le numéro du règlement multi-société
- Date de pièce

La remise à blanc du numéro d'affectation 2 est donc effectuée dans toutes les sociétés qui contiennent ce numéro d'affectation 5.

Le numéro d'affectation 5 est indépendant de la société trésorière. C'est un compteur, toutes sociétés confondues, qui est incrémenté automatiquement par les traitements GMS. Les traitements GMS peuvent être la saisie des règlements GMS, la comptabilisation des relevés ou la comptabilisation des règlements tiers.